Point d'?

EIRENE — Service chrétien international pour la Paix

GVOM — Groupe Volontaires Outre-Mer

Juin 2005 N° 26

Editorial

«La Suisse c'est nous, c'est tout ceux et celles qui y vivent»

Le Conseil des Etats a suivi les propositions de durcissement de l'asile proposées par Christophe Blocher: l'aide sociale sera supprimée non seulement pour les requérants frappés d'une Non Entrée en Matière (NEM) mais aussi pour tous les demandeurs d'asile déboutés.

Certains cantons ont déjà supprimé l'aide d'urgence aux requérants qui ne coopèrent pas. Ces personnes errent dans les rues à la recherche d'un toit de fortune et de nourriture. Mais le Tribunal Fédéral a confirmé de justesse le maintien de cette aide dans le cadre de l'article 12 de la Constitution Suisse qui stipule: «Quiconque est dans une situation de détresse et n'est pas en mesure de subvenir à son entretien a le droit d'être aidé, assisté et de recevoir les moyens indispensables pour mener une existence conforme à la dignité humaine». C'est donc une heureuse contradiction avec les intentions du Conseil des Etats.
Cette décision n'a pas empêché M. Blocher d'envisager une révision de la Constitution, ce qui aurait des conséquences tragiques non seulement pour les étrangers mais aussi pour les suisses en détresse. Qui d'entre nous peut prétendre que nous ne serons jamais en difficultés extrêmes? Surtout pas en ce moment où nous vivons un démantèlement social avec le travail temporaire ou sur appel, le chômage, les baisses de salaire et de prestations, etc. Les Droits de l'Homme seraient bafoués…
Pourquoi l'UDC s'en prend-elle seulement aux personnes relevant de l'asile alors qu'elles représentent seulement 0,73% de la population totale de la Suisse et que les demandes ont reculé de 32% en Suisse alors que dans plusieurs pays d'Europe de l'Ouest, elles ont reculé de 20% en moyenne?
Est-ce par pur racisme? N'ont-ils rien à proposer de constructif? Est-ce simplement pour nous centrer sur un bouc émissaire en attendant et/ou en continuant de s'en prendre aux chômeurs, aux personnes touchant l'AI, à l'AVS, à la coopération au développement, etc. Nous pourrions mettre notre énergie à créer, à construire, à aider, et nous sommes obligés de lutter contre ceux qui veulent détruire. Belle perte de temps, d'énergie et d'argent !

Pascale Kohli

Le 18 juin, la Journée des Réfugiés aura pour thème la dignité.

Manifestation nationale «La Suisse c'est nous, c'est tout ceux et celles qui y vivent »

Samedi 18 juin, 14h, Waisenhausplatz, Berne

Contre le durcissement de l'asile Stop à la Xénophobie



Dessin: Pascale Kohli

Sommaire

Eclairage

OMC, un nouveau round de négociations

En mai, un nouveau round de négociations s'est ouvert à l'OMC Organisation Mondiale du Commerce sur le thème de l'Accord Général sur le Commerce des Services (AGCS). Les pays membres ont fait part de leurs requêtes et de leurs offres. Bref rappel du contenu de l'AGCS.

• **Objectif:** la libéralisation progressive de tous les services dans tous les secteurs au cours de négociations successives qui auront lieu périodiquement. Il couvre l'ensemble des activités humaines de service : santé, éducation, recherche, télécommunication, transports, tourisme, environnement, culture, eau, énergie, etc.

• **Principe de non-retour:** les engagements pris par un pays seront pratiquement irréversibles du fait de compensations à offrir à tous les pays pouvant se considérer comme affectés par un retrait.

• **Attaque à la démocratie:** l'article III impose la transparence. L'Etat doit alors informer l'OMC de l'adaptation ou de la modification de toute loi et réglementation afin de pouvoir y déceler d'éventuels obstacles au commerce.

• **Attaque aux droits sociaux:** toute norme (lois, règles, licences, normes écologiques, subventions) jugée plus rigoureuse que nécessaire ou obstacle non nécessaire à la liberté du marché devra être abrogée.

• **Attaque aux ressources naturelles:** les Etats-Unis demandent la libéralisation de tous les services liés à l'énergie depuis l'extraction jusqu'à la distribution. Ils veulent l'application du principe de neutralité technologique qui interdirait à un pays de préférer une source d'énergie à une autre (solaire, éolienne plutôt que nucléaire, etc). De plus, l'OMC ne permet pas de refuser un produit en fonction des conditions sociales et écologiques par lesquelles il est fabriqué.

• **Remise en question du principe de subsidiarité:** limitation de la capacité des gouvernements locaux à définir et mener une politique qui leur soit propre en matière de services publics. Par exemple, si un service tel que l'eau est «engagé» par la Confédération, les cantons et communes ne pourront plus réglementer, gérer et fixer librement les modalités particulières de fourniture de ce service, en décidant, par exemple, de favoriser une entreprise locale ou d'octroyer des subventions pour en garantir l'accès à un prix abordable, etc.

Cécile Hétault

Résistance en Suisse...

«Nous voulons avoir notre mot à dire»

«Nous voulons montrer que les services de base tels que l'eau, l'éducation et la santé ne sont pas à vendre». En décembre 2004, la commune de Romainmôtier s'est déclarée zone hors AGCS (Accord Général sur le Commerce des Services). Rencontre avec son syndic, Pascal Lugon.



Cécile Hétault: Pourquoi vous êtes-vous déclarés commune hors AGCS ?
Pascal Lugon: Tout d'abord, ce qui nous inquiétait, c'est que cet accord n'a pas de limite. Il prendra fin quand tout sera libéralisé. Il n'y a pas de notion d'humanité, aucune base philosophique derrière. Il touche tous les secteurs, sauf les services régaliens de l'Etat. Ensuite, il est impossible d'avoir des garanties. Par exemple, l'eau n'est pas comprise dans le premier round des négociations de l'OMC, mais ni la Confédération, ni son chef négociateur, M. Wasescha, ne peuvent nous certifier que dans 5 ou 10 ans, ils ne libéraliseront pas l'eau.
D'autres arguments nous ont convaincu comme l'«effet cliquet»: pas de retour possible en arrière. De plus, c'est un système opaque, antidémocratique. Les communes sont directement touchées par cette libéralisation. Les élus locaux n'auraient plus aucune voix, nous devrions appliquer des choses que nous n'avons pas décidées. C'est une perte d'identité territoriale: nous sommes notamment souverains sur nos eaux, nos forêts. Le canton lui est responsable au niveau de l'éducation, de la santé, du social.
Mon collègue et moi, nous avons présenté cet accord au conseil général. Il y a eu débat et tout le monde s'est retrouvé KO devant ce mécanisme. Nous nous sommes déclarés hors AGCS de manière symbolique, cette décision a été votée à l'unanimité. Nous savons que juridiquement, l'impact est nul. Mais c'est une décision politique pour montrer plus haut que nous ne sommes pas d'accord, que nous voulons faire partie des personnes, des communes et des collectivités consultées.
Nous voulons avoir notre mot à dire. Il y a des services qui font partie des besoins de base d'un être humain tel que l'eau, l'éducation, la santé et ils ne sont pas à vendre.

Est-ce un mouvement qui doit s'étendre ?
Oui, d'autres communes doivent suivre ce mouvement. Et cette extension passe par le biais des syndics. Jusqu'à présent, la Suisse semblait satisfaite: en 2003, Genève s'est déclaré hors AGCS mais n'a pas fait de publicité sur cette résolution. En 2004, il ne s'est pas passé grand chose. Arrive 2005, année où cet accord de l'OMC va entrer en vigueur. Il y a maintenant 16 communes en Suisse qui se sont déclarées hors AGCS. Et je pense que si la réflexion n'est pas venue du législatif fédéral, un mouvement par la base, comme il est en train de se

développer actuellement, peut remonter plus haut. Plus nous sommes nombreux, plus nous aurons de poids. Je ne manque aucune occasion de rencontrer un syndic, de lui expliquer les principes de base assez machiavéliques de l'AGCS. Le message passe bien. C'est ainsi, par un travail de terrain, un travail de relation directe, que nous avons influencé plusieurs communes autour de nous à rejoindre le mouvement. Maintenant, nous nous apercevons qu'enfin les grandes villes vaudoises se décident. Une motion a été déposée au grand conseil vaudois par Olivier Fasel pour que le canton de Vaud se déclare hors AGCS.
Au début, une personne de la chambre vaudoise du commerce et de l'industrie a qualifié notre action de gesticulation. Aujourd'hui, elle commence à réagir, comme M. Wasecha. Ils essaient d'informer avec une argumentation que je pense être fausse. M. Wasescha s'est exprimé en disant que les communes qui se déclarent hors AGCS font courir un risque à l'économie suisse en faisant peur aux investisseurs potentiels. Nous sommes comme un petit caillou dans leur soulier.

Et la suite ?
Il faut continuer d'en parler, d'en débattre, d'informer. C'est un type d'accord qui ressemble un peu aux directives européennes qu'on appelle «directives dracula»: elles sont très complexes, vivent dans l'obscurité et au moment où elles sont exposées à la lumière, elles perdent leur effet. Nous allons essayer d'obtenir du canton des réactions un peu plus claires. Le mouvement devrait aussi démarrer en Suisse alémanique et au Tessin.

Nous avons aussi d'autres idées. Nous souhaitons créer des séances d'information et notamment organiser un débat à Romainmôtier entre M. Wasescha et un adversaire de taille comme Raoul Marc Jennar.
Pour être plus fort, pour parler d'une seule voix, nous devons nous regrouper et nous organiser. Nous aimerions créer une association des communes hors AGCS. Peut-être qu'alors nous serons moins obligés de crier pour être entendus.
Enfin, nous souhaitons que Romainmôtier continue à jouer un rôle moteur de «village d'Astérix». Nous avons encore plein d'énergie.
Ce qui me fait le plus sourire est la phrase de M.Wasecha qui dit qu'il n'y a pas de problème, qu'il n'y a rien à craindre et que le droit international est régi par un principe: «le bon sens». Alors quand vous entendez ça, vous vous dites qu'il y a encore du travail et c'est pour ça que je suis encore plus motivé pour lutter.

Propos recueillis par Cécile Hétault, GVOM

Pour plus d'information, consultez les sites Internet
www.romainmotier.ch et www.attac.ch

Liste des communes qui se sont déclarées hors AGCS
Genève - Romainmôtier-Envy - Delémont - L'Abergement - Cuarnens - Renens - Saint-Cierges - Morges - Lignerolle - Corsier-sur-Vevey - Le Locle - Romanel-sur-Lausanne - Donneloye - Corcelle-près-Payerne - Essertines-sur-Yverdon - Vaux-sur-Morges - Yverdon-les-Bains - Vevey

...impact au Sud

Un accord parmi d'autres

Pour l'Amérique centrale, l'AGCS n'est qu'un accord parmi d'autres. Le chapitre sur le Commerce transfrontalier des services du traité de libre-échange avec les Etats-Unis (CAFTA) va bien au-delà des réglementations établies par l'AGCS. Explications.

Personne n'est dupe : l'Accord Général sur le Commerce des Services (AGCS) aura de graves conséquences pour les pays du Sud. En ouvrant la voie à la libéralisation des services des pays en voie de développement au profit des transnationales du Nord, la facture à payer pour les populations du Sud sera salée : augmentation des tarifs, cessation des services en cas de non-solvabilité des clients et baisse de la qualité, entre autres.

En Amérique centrale, où un Traité de libre-échange entre 5 pays de cette région et les Etats-Unis a été signé fin 2003 et est actuellement en voie de ratification, les conséquences seront bien pires encore. Si le Central America Free Trade Agreement (CAFTA) s'inscrit dans la même logique que les négociations multilatérales au sein de l'OMC, il va bien au-delà et impose des conditions encore plus drastiques pour les pays signataires. Cela prouve que la stratégie de négociations bilatérales ou régionales imposée par les Etats-Unis en Amérique latine afin de court-circuiter les négociations de l'OMC porte ses fruits.

Le CAFTA est pire que l'AGCS
Le cas de figure du CAFTA ne peut être plus parlant : lorsque ce traité entrera en vigueur, il portera un coup fatal à tous les services d'Amérique centrale. Même le Costa Rica, unique pays de la région doté d'un modèle de développement solidaire basé sur des services publics de base, se verra contraint d'ouvrir ceux-ci à la concurrence des Etats-Unis. Quant aux autres pays d'Amérique centrale, engagés depuis longtemps sur la voie des privatisations, le CAFTA achèvera de brader aux Etats-Unis les quelques secteurs encore aux mains de l'Etat. Par conséquent, pour comprendre les implications de l'AGCS sur l'Amérique centrale, il est nécessaire d'analyser le contenu du CAFTA en matière de services.

Toutes les réglementations établies dans le chapitre sur le commerce transfrontalier des services du CAFTA ont pour cadre l'Accord Général sur le Commerce des Services (AGCS) de l'OMC. Cependant, les obligations acquises dans le CAFTA par les gouvernements d'Amérique centrale en matière de libéralisation et dérégulation des services dépassent de beaucoup les engagements que ces pays ont contracté dans le cadre de l'AGCS. De ce fait, la marge de manœuvre des Etats pour exclure de l'application du traité des activités qu'ils considèrent comme stratégiques pour leur développement disparaîtra presque complètement.
Ce chapitre oblige les gouvernements à octroyer aux entreprises

étrangères un traitement non discriminatoire, à garantir l'accès au marché des services et à observer la transparence dans le développement et l'application des régulations. D'autres chapitres du CAFTA se réfèrent également de manière spécifique au commerce des services, entre autres les chapitres sur les achats gouvernementaux, les investissements, les télécommunications et les services financiers.

Dans le CAFTA, tous les services peuvent être objet de commerce

L'absence d'une définition des services dans le texte du CAFTA laisse ouverte la détermination des activités qui seront couvertes par les obligations imposées aux pays signataires. Cette omission oblige à se remettre à la définition contenue dans l'AGCS, laquelle a été questionnée pour sa nature excessivement ample et ambiguë. En effet, l'AGCS couvre virtuellement toute action, règle ou réglementation qui a un effet direct ou indirect sur le commerce des services. Comme le reconnaît l'OMC, l'AGCS définit le commerce des services de manière tellement générale qu'elle devient relevante pour un grand nombre de domaines qui traditionnellement n'étaient pas affectées par les règles du commerce multilatéral.

De fait, dans le CAFTA sont considérés comme «services» des aspects aussi sensibles que la bio-prospection, la chasse et la pêche sportive, les concessions des zones maritimes terrestres ou l'exploitation pétrolière. Le CAFTA supprimera tout pouvoir à l'Etat pour réguler et limiter le nombre de fournisseurs qui peuvent prêter un service déterminé. Ainsi, ce dernier perdra la prérogative d'orienter les activités se déroulant sur son territoire en fonction d'intérêts nationaux.

Des engagements spécifiques de l'AGCS à la «liste en négatif»

L'un des aspects les plus délicats de ce chapitre du CAFTA - et l'un des plus grands succès des Etats-Unis - est qu'il inaugure un changement radical dans le procédé pour déterminer les services ou activités de chaque pays sujets à l'application du traité.

Tant que le CAFTA n'a pas été ratifié par tous les pays, le système en vigueur est celui contenu dans l'AGCS, selon lequel les pays assument des «compromis spécifiques» d'ouverture et de dérégulation uniquement pour les secteurs ou activités mentionnés dans les annexes de l'accord. Cependant, avec le CAFTA, ce système est modifié à la faveur de «listes négatives»: ainsi, les obligations du CAFTA seront applicables à tous les services, avec pour seule exception ceux qui auront été explicitement cités dans les listes en annexe. En d'autres mots, si un service ne se trouve pas dans les annexes, l'obligation d'ouverture et de dérégulation s'imposera. Par exemple, l'annexe concernant le Salvador est vide, ce qui signifie que tous les services pourront être privatisés.

Les implications de cette modification sont profondes. Toutes les normes nationales relatives à un service déterminé ne se trouvant pas dans la liste devront être conformes aux obligations du TLC. Dans le cas contraire, elles pourront être dénoncées par une autre partie devant un organe supranational de solution des controverses. Le TLC obligera donc à modifier toutes les mesures de la législation nationale incompatibles avec le TLC.

Il n'y a aucun doute que le CAFTA crée toutes les conditions à la privatisation des services et en particulier des services publics. L'imposition des «listes en négatif» et de l'ouverture des achats gouvernementaux favorisera les entreprises transnationales. Pour la population, le risque est énorme, dans la mesure où des entreprises privées pourront prêter des services essentiels correspondant à des droits inaliénables. Les emplois des entreprises nationales de services sont aussi en danger. Le chapitre s'appliquant aussi aux services professionnels, des impacts négatifs sont à prévoir pour les personnes et les entreprises dans ce domaine.

Claude Grimm



Marche contre le TLC à San Salvador Photo: C. Grimm

Un exemple concret : la privatisation programmée des télécommunications au Costa Rica

En dépit d'une très forte mobilisation sociale contre la privatisation des services publics, le Costa Rica a accepté d'inscrire le secteur des télécommunications dans le CAFTA. Cela engendrera l'ouverture totale des télécommunications du Costa Rica au détriment de l'Institut Costaricien d'Electricité (ICE) et au bénéfice des transnationales des Etats-Unis. Si le gouvernement a annoncé une «ouverture partielle» des télécommunications, le TLC parle cependant «d'ouverture totale». Ainsi, les trois secteurs les plus rentables et stratégiques des télécommunications seront bradés aux transnationales des Etats-Unis: la téléphonie mobile, Internet et les réseaux privés des entreprises (ce dernier secteur représentant 70% des revenus du Système national des télécommunications).

Le CAFTA bannit en outre les subsides et services en faveur des usagers, ce qui engendrera une augmentation des tarifs pour les consommateurs et les télécommunications ne seront alors plus accessibles qu'à une minorité privilégiée. La discrimination est telle que sitôt ratifié, le CAFTA pourrait, à court terme, signer l'arrêt de mort l'ICE. Le Costa Rica se verra par conséquent contraint de modifier le modèle de développement solidaire qui a prévalu jusqu'à présent dans le pays.

Et si la privatisation de l'eau était la prochaine cible du CAFTA ?

La question n'en est en réalité pas une. La privatisation de l'eau est déjà très souvent une réalité en Amérique latine. Au cours de la dernière décennie, cette région a vu affluer des sociétés privées à but lucratif qui ont exacerbé les problèmes de pénurie, d'urbanisation, de pollution et d'accès inéquitable à l'eau. Déterminées à tirer profit de la crise de l'eau en Amérique latine, ces dernières se sont installées ou projettent de s'installer dans la plupart des pays de la région. La plupart des ces sociétés privées sont des filiales des trois plus grandes multinationales de l'eau : Suez et Vivendi (France) et RWE – Thames Water (Allemagne). Il y a une dizaine d'années, ces «trois Grands» fournissaient à peine 51 millions de personnes dans seulement 12 pays. Ensemble, ils fournissent aujourd'hui de l'eau et des services de traitement des eaux usées à presque 300 millions de clients dans plus de 130 pays. Suez et Vivendi contrôlent plus de 70% du marché des services de l'eau dans le monde.

Le CAFTA mettra forcément la privatisation de l'eau à l'ordre du jour ; d'autant que ce dernier permettra aux entreprises nord-américaines de se profiler sur un marché actuellement dominé par les multinationales européennes. Dans plusieurs pays d'Amérique centrale, le processus est d'ailleurs déjà en cours. Au Salvador, par exemple, l'eau est la prochaine cible dans le collimateur du gouvernement. Comme dans d'autres pays, les effets nocifs - et bien documentés - de la privatisation de l'eau seront : l'augmentation des tarifs, la cessation des services en cas de non-solvabilité des clients, une baisse de la qualité de l'eau, les énormes profits d'investissement réalisés par les corporations, les contrats secrets, les pots-de-vin et la corruption.

Il y a vingt ans que le peuple d'Amérique latine combat le néolibéralisme avec plus ou moins de succès. Mais la tentative de marchandisation de cet élément essentiel à la vie a favorisé la montée d'une résistance acharnée. Les citoyens descendent dans la rue, organisent des référendums et des pétitions et luttent pour leur droit à l'eau. Parce qu'il est impossible de vivre sans eau, cette lutte est empreinte d'une urgence et d'une ténacité sans précédent. Espérons qu'en dépit de l'existence du CAFTA imposant de facto la privatisation de tous les services et rendant ces mesures irréversibles, les centraméricains s'organiseront et lutteront pour leur survie et contre ce vol de l'eau.


Photo: C. Grimm

Récolte de signature à San Salvador

Départs

Julián Melián est historien. Il est parti début mai rejoindre La Fundación Centro de Educación Popular (FCEP) à Canelones, dans la banlieue de Montevideo en Uruguay. Un des objectifs de l'organisation est de contribuer au renforcement de l'autonomie, de l'autogestion et de l'organisation communautaire, notamment auprès des jeunes, tout en appuyant le renforcement des identités locales. Parallèlement à un travail de terrain, Julián participera à la systématisation des expériences de la Fondation afin d'en extraire les aspects positifs ou/et négatifs.

Mirka Lötscher est ingénieure agronome. En stage pendant 9 mois à Matagalpa (Nicaragua) au sein d'ODESAR, elle s'intégrera dans l'équipe qui appuie les paysans de la région de la Municipalité d'Esquipulas. Cette équipe est particulièrement active dans le volet des microcrédits. Dans ce cadre, Mirka apportera des connaissances spécifiques complémentaires sur la question de la conservation des sols.

William Grigsby a passé trois semaines en Suisse lors d'un échange Sud-Nord. Journaliste, directeur de la radio indépendante «La Primerisima» à Managua (Nicaragua), il nous a fait partager, entre autre, la réalité et les défis d'une radio indépendante au Nicaragua. Il a participé particulièrement à 4 conférences publiques et est intervenu dans des radios, la presse locale et à l'Institut de journalisme à Neuchâtel.

Melina Esteban psychologue, réalise un stage de 7 mois avec la Campaña Costeña Contra el Sida à Bluefields, sur la côte atlantique du Nicaragua. Intégrée à ce partenaire de longue date de GVOM, elle contribue à organiser un service d'informations et de documentation pour les étudiants et professeurs sur la thématique particulière du projet.

Norbert et Laurence partiront en juillet avec leurs trois enfants à destination de Désarmes en Haïti. Norbert appuiera l'Ecole Professionnelle de Désarmes et particulièrement la section Menuiserie, au cours des trois prochaines années. Cette école permet aux jeunes de la vallée de l'Artibonite de suivre une formation professionnelle sur place.

Stewe fait un stage de 12 mois à l'Ecole Technique Paroissiale de Nyarurema (Rwanda) notamment pour des cours d'informatique.

Et bien, dansez maintenant!

Pour accueillir comme il se doit Monseigneur Servilien Nzakumwita, Évêque du diocèse de Byumba, une grande fête fut organisée dans l'école technique paroissiale de Nyarurema (Rwanda). Les élèves préparèrent avec assiduité la plupart des activités de cette journée, à savoir : discours, chants, danses et repas. A cette occasion, j'eus la chance de découvrir pour la toute première fois quelques danses traditionnelles rwandaises.

Assise dans le long réfectoire de l'école en présence des 600 élèves, enseignants et invités, j'assistai, enchantée, à la succession des chorégraphies. Les jeunes danseuses captivaient leur public: certaines soutenaient le rythme, d'autres renforçaient les chants. Toute l'assemblée les acclamait et certains

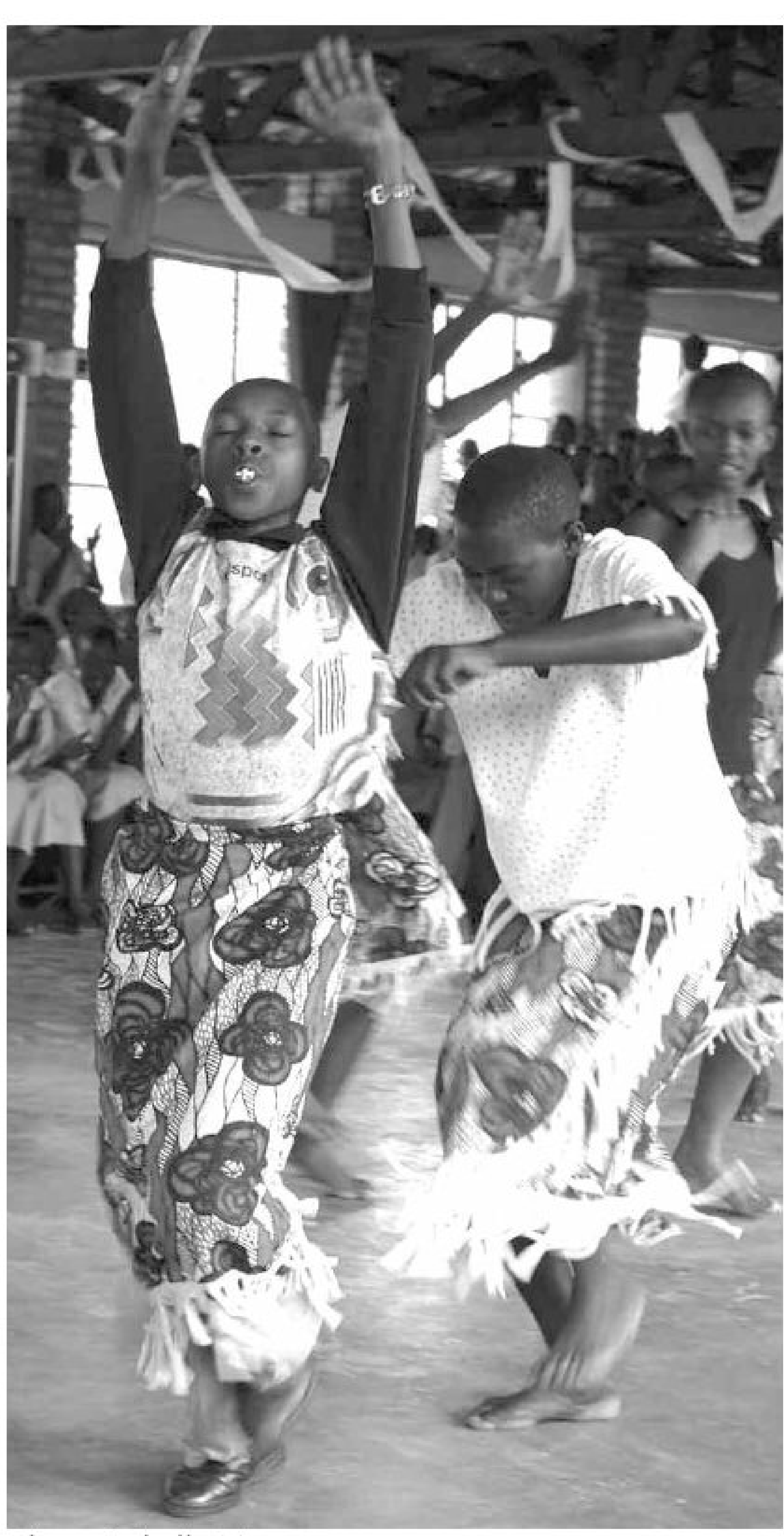


Photo: Isabelle Musy

spectateurs rejoignirent même les gracieuses danseuses, parvenant merveilleusement à répliquer corporellement.

Tous les Rwandais présents comprenaient et réagissaient avec ardeur à ce langage gestuel, à l'opposé de moi (et des quelques autres Européens!) qui me sentais à la fois captivée et égarée au milieu de l'effervescence générale. J'aurais aimé appréhender les messages véhiculés à travers ces chorégraphies afin de pleinement les apprécier et de pouvoir me lancer dans l'ambiance générale. Représentaient-elles des scènes de vie, des rituels traditionnels ou l'allégorie d'une divinité?
Curieuse et intriguée, je décidai de m'intéresser de plus près à l'origine et au symbolisme de ces danses rwandaises.
Grâce à un ouvrage sur la culture rwandaise et des informations récoltées auprès d'habitants de Nyarurema, la danse Ikishakamba ayant obtenu la plus grande ferveur de la part du public, n'a plus aucun secret pour moi! Par la suite, j'étendis mes recherches à d'autres types de chorégraphies afin de m'ouvrir plus largement sur le panorama des danses traditionnelles rwandaises. J'espère avoir prochainement l'opportunité d'être spectatrice des danses mentionnées dans ce texte!

Engouement pour la danse
Au Rwanda, la danse obtient plus d'engouement que la sculpture et l'art pictural. Les chorégraphies suivent des règles traditionnelles et ont des rythmes déterminés. Les mouvements des danseurs sont agréablement coordonnés et leur apprentissage nécessite une sensibilisation dès le plus jeune âge.



Photo: Isabelle Musy

A Nyarurema, un lieu a été aménagé à cet effet près de l'église. Les habitants viennent s'y exercer par petits groupes et les cérémonies religieuses dominicales servent certainement de tremplin pour ces danseurs.

Symbolisme et traditions
Par le biais de la danse, tout comme par celui de l'art et la littérature d'un pays, se dévoilent habituellement l'histoire d'un peuple, ses légendes et ses coutumes. Le symbolisme et les traditions ancrés dans les danses en font un outil précieux pour mieux saisir et bénéficier des richesses culturelles d'un pays. Les chorégraphies parlantes font incontestablement renaître un cadre et toute une ambiance. Voyez plutôt par vous-mêmes dans les danses décrites ci-dessous! Dans le réfectoire de l'école, l'atmosphère générale prend une tournure survoltée lors d'Ikishakamba, chorégraphie dédiée aux majestueuses vaches rwandaises dont les cornes atteignent facilement un mètre (nos "reines" des Alpes font pâle figure en comparaison).

Cette danse prend racine dans l'Umutara (territoire situé à l'est du diocèse de Byumba) et dans la région ougandaise frontalière. Contrairement aux danses présentées plus loin, Ikishakamba est uniquement régional.

Un sifflet à la bouche, marquant le tempo général, la "vedette" de la danse lève ses bras pour symboliser les cornes des bovidés. Dans une cadence rapide, ses pieds martèlent le sol. Les autres danseurs suivent les déplacements du meneur et adoptent son rythme effréné.

Par jeu, les danseurs encerclent le danseur principal et essaient de lui passer un tissu à la taille. D'autres, par d'élégants ondoiements, lui font miroiter la pièce de tissu, tels les toréadors espagnols. Mais ici, pas de sang, ni de violence: la vache, animal sacré, reine de la piste, n'a rien à craindre!

D'autres danseurs encore semblent vouloir séduire le meneur. Pour ce faire, ils se placent face à lui et exécutent des mouvements s'harmonisant à ceux du meneur.


Photo: Isabelle Musy

Aperçu des danses rwandaises traditionnelles connues dans tout le pays
Gushayaya est une danse de jeunes filles se calquant sur une scène de génisses au galop. Levés gracieusement vers le ciel, leurs bras représentent les cornes de l'animal.
D'autres chorégraphies imitent par exemple, les surprenantes danses nuptiales des grues couronnées. Ces danses traditionnelles exaltent la beauté du corps humain et nécessitent de grands espaces : se retrouver dans l'étroitesse d'une discothèque moderne inhiberait et guinderait sans conteste leurs élégants mouvements.

Certaines danses d'hommes, tel Guhamiliza, sont nettement plus acrobatiques et impressionnantes: les danseurs (Intore), revêtus d'un costume traditionnel, reproduisent des scènes guerrières ainsi que le front de taureaux aux cornes agressives. De prodigieux cris gutturaux évoquent également des scènes de chasses aux fauves, buffles et éléphants. Les rapides danseurs font des sauts prodigieux et leurs incessants battements de pieds font tinter leurs grelots. Leurs parures se composent de coiffure-crinière, de pagne en peau de léopard, de baudrier, de bracelets brodés de perles, de lance et bouclier à la main.

Pour démontrer l'habileté des Rwandais, Kubyina Amasuka est à couper le souffle: les Imparamba (danseurs à la houe) lancent et rattrapent leurs lourds outils. Et tout ceci dans une coordination parfaite! Vu la forme et le poids des houes, l'exercice est beaucoup plus périlleux et audacieux qu'avec un simple bâton de majorettes…
Lors des danses, hommes et femmes portent la plupart du temps, attachées à leurs chevilles, des lanières de cuir où des grelots métalliques sont fixés. Cette parure s'appelle Amayugi. Ainsi, chacun de leur pas résonne.

Mais comment parler des danses rwandaises sans évoquer la voix de ses tambours? Le tambour Karinga fut l'emblème du pays au temps de la royauté. Tel un puissant souverain, ce tambour placé sur un trône était honoré, décoré et protégé par des gardiens. Cet instrument à percussion, considéré comme un grand ventre fécond à la voix puissante et magique, est constitué des éléments suivants:


Photo: Isabelle Musy

• Inda (ventre) forme la caisse de résonance faite de bois.
• Ikyahi (peau servant de berceau à l'enfant) est un disque de peau de vache recouvrant la partie supérieure du tambour.
• Igikondo (nombril) constitue cette fois-ci le disque de peau de vache recouvrant l'extrémité inférieure de l'instrument. Les peaux sont tendues par l'intermédiaire de chevilles et de lanières de cuir.
• Imirishyo (les bras du roi, les baguettes) dont une des extrémités représente une paume de main.

Etant donné que le tambour symbolise de nombreux éléments du corps humain, en kinyarwanda, battre le tambour se dit "faire parler le tambour" (kuvuzingoma).

Elégance, sobriété et distinction
Alors qu'en Suisse les premiers pas de danse s'apprennent souvent quelques jours avant le mariage, histoire d'entamer élégamment la traditionnelle valse nuptiale, au Rwanda, la danse est une activité apprise durant l'enfance et pratiquée jusqu'à ce que la vieillesse appesantisse le corps. Les danses animent et ponctuent fêtes et cérémonies religieuses des traditions ancestrales.
Aujourd'hui encore, la danse fait partie des activités extrascolaires aussi bien dans les écoles primaires que dans les universités. Des compétitions internationales se déroulent annuellement à Butare devant les caméras de la télévision nationale rwandaise.

Les danses rwandaises sont collectives, rarement mixtes, parfois très ardentes mais jamais érotiques (contrairement à celles de leurs voisins congolais!). Leur durée est brève, ne conduisant ainsi jamais le danseur jusqu'à l'épuisement ou aux transes hystériques. Il est frappant de constater que la danse rwandaise reflète précisément les caractéristiques de ses autochtones: élégance, sobriété et distinction.

Isabelle Musy



Témoignage

Courage, fierté, patience et ... travail!"

L'hiver et ses frimas ne sont plus qu'un mauvais souvenir! Le printemps est là et avec lui je voudrais, pour une fois, ne pas vous parler de tous les problèmes que partagent avec BAT les étrangers et les requérants d'asile arrivant en Suisse, les réfugiés vivant en Suisse, les NEM (Non Entrée en Matière), etc. Au contraire, par le texte suivant qu'elle nous a transmis, j'ai le plaisir de vous faire découvrir le vécu d'une jeune Sri-lankaise. Cet exemple vous montre aussi tout ce que BAT peut apporter à ces personnes; c'est là pour nous une source de motivation.

Véra Cicéron,
Animatrice bénévole à BAT depuis 13 ans



"Je m'appelle Thaenmoly. Je suis originaire du Sri-lanka. D'abord je remercie la Bourse à travail et Mme Cicéron de leur accompagnement et de publier mon article dans le journal de BAT.

Je suis arrivée en Suisse en 1993. Lors de mon arrivée, j'étais enceinte et je ne connaissais pas un mot de français. A l'hôpital je devais parler anglais avec le médecin pour me faire comprendre. Six mois plus tard je suis allée à mon premier cours de français à l'institut Richelieu.

En 1994, j'ai eu mon premier contact avec BAT. Mme Cicéron avait organisé un cours d'"Hygiène et de santé" à la paroisse de St-Etienne, vers La Sallaz. J'ai suivi ce cours. Il était vraiment intéressant pour tout le monde.

En 1995, j'ai suivi un cours de français et aussi le cours de formation à la recherche d'emploi à BAT. Une année après j'ai trouvé un travail à la Coop comme vendeuse/caissière; ça n'a pas été facile car, au début, on n'acceptait pas que je porte sur le front le point rouge des femmes mariées sri-lankaises et pour moi c'était très important. Pour finir on l'a accepté car on m'appréciait comme vendeuse.

Avec le travail et suite à une deuxième grossesse, j'ai perdu pendant quelques années le contact avec BAT. Cependant, en 1999, j'ai de nouveau commencé un cours de français.

En 2000, je me suis inscrite pour obtenir la naturalisation et j'ai réussi mon examen en 2002. En décembre 2003 j'ai été naturalisée Suisse; j'en suis très fière.

En 2002, Mme Cicéron m'a dit qu'elle allait commencer un cours d'initiation à la théorie de conduite automobile. J'ai suivi ce cours et j'ai réussi: maintenant j'ai le permis de conduire. Avant je n'avais aucune connaissance pour réussir mon permis de conduire. Mme Cicéron m'a donné une bonne idée.

Depuis septembre 2004 jusqu'à fin février 2005, j'ai suivi le cours d'IATA pour travailler dans une agence de voyage ou plus tard ouvrir ma propre agence. En février 2005, j'ai dû arrêter mon travail de vendeuse/caissière à la Coop pour bien me préparer à l'examen et le 12 mars de cette année j'ai passé l'examen IATA Mondial; maintenant j'attends le résultat et je voudrais dire à toutes les personnes qui perdent courage en arrivant en Suisse qu'on peut arriver à l'objectif qu'on se fixe mais qu'il faut beaucoup de courage, de fierté, de patience et de... travail!"

Thaenmoly



Nous sommes comme un petit caillou dans leur soulier !

Adresses

GVOM: C. Cécile Hétault, Ch. de la Prairie 9, 1720 Corminbœuf, tél. 026 475 56 14
EIRENE Suisse: N. et F. Godi-Glatz, Ch. du Franoz 11, 1038 Bercher, tél. 021 887 88 12
Web: www.gvom.ch - www.eirenesuisse.ch
Abonnements: 4 parutions par an: Frs 16.- Abonnement de soutien au journal: Frs 25.-
Cotisation annuelle EIRENE Suisse: Frs 50.-
Rédactrices: B. Faidutti Lueber, N. Godi-Glatz, Cécile Hétault
Ont participé à ce numéro: Textes: C. Hétault, N. Godi, P. Kohli, C. Grimm, I. Musy, V. Cicéron, Thaenmoly
Photos: P. Kohli, C. Grimm, I. Musy
Imprimerie: Rapidoffset, Le Locle
Maquette: A. Monard, La Chaux-de-Fonds
Journal adressé aux membres GVOM et EIRENE ainsi que sur abonnement
Comptes de chèque: GVOM, CCP Lausanne 10-20968-7
EIRENE Suisse, CCP La Chaux-de-Fonds 23-5046-2